

## Réponses à quelques questions concernant les catastrophes

30 août 2017

[Print](#)

Jean RODHAIN, « Réponses à quelques questions concernant les catastrophes », *Messages du Secours Catholique*, n° 177, septembre 1967, p. 8-9.[1]

### Réponses à quelques questions concernant les catastrophes

**1. - Pourquoi gardez-vous le silence sur l'incendie du village de X..., tandis que vous faites un appel pour les inondations de Z... ?**

Réponse :

C'est justement le rôle du S.O.S. de ne pas importuner le public par des appels continuels.

La journée annuelle du S.O.S. (3<sup>e</sup> Dimanche de novembre et les cotisations des abonnés de « Messages » alimentent un fond de secours permettant de faire face normalement à certains sinistres limités. Ainsi, la Délégation locale et le Siège social réalisent l'Opération sans solliciter de dons spéciaux.

Au contraire, quand une accumulation de petits sinistres, ou bien l'arrivée d'une catastrophe à l'échelle nationale dépassent cet étiage, nous lançons un appel spécial.

**2. - Quelles sont les relations entre les pouvoirs publics et le S.O.S. en cas de catastrophe ?**

Réponse : Distinguons d'abord entre les rôles respectifs de chacun, et ensuite la coordination.

Primo- Les rôles

Prenons un exemple il faut reconstruire un village détruit.

- On serait au Moyen Age en l'absence d'Organisation Sociale de la nation, ce seraient les moines (le S.O.S. d'alors) qui arriveraient de l'Abbaye voisine, avec des poutres et du chaume pour rebâtir le village.

- On serait dans un pays sous-développé, sans organisation sociale de la nation, ce serait Caritas Internationalis qui enverrait des baraquements, mais suggèrerait aussitôt - obsédé par les perspectives du développement - la mise en place de responsables sociaux pour la région.

- Nous sommes en France, pays qui se propose souvent en modèle à l'univers. C'est aux pouvoirs civils à prendre en charge les citoyens. C'est un devoir d'État.

Mais pendant que l'État tire des plans, lance des adjudications, le temps passe. Il faut apporter des couvertures, abriter les enfants, chercher dans les maisons de la région des familles qui accepteront d'accueillir provisoirement des réfugiés. C'est un travail de contact, de liaison, de présence, d'action caritative. Le S.O.S., en union avec de multiples institutions privées s'attache à cet aspect humain du Secours.

Secundo : La coordination

Depuis vingt ans, l'expérience nous prouve que sur le plan national il n'y a pas de continuité dans le travail. A chaque grande catastrophe en France ou à l'étranger, c'est un autre ministère qui prend l'initiative, qui suscite des réunions, qui propose un Nième plan. Et tout retombe dans le sommeil jusqu'à la catastrophe suivante, qu'il s'agisse de Fréjus, Agadir, Skopje ou la Palestine.

Au plan local, on voit parfois l'application du plan ORSEC. Dans certains départements ce plan se réalise avec le concours du Secours Catholique. Dans d'autres il se réalise par des fonctionnaires qui font cavalier seul.

Mais, dans bien des cas, une coordination de fait se réalise avec les pouvoirs publics en raison des contacts locaux habituels, et d'un travail permanent réalisé quotidiennement.

Le Secours Catholique remplit alors en outre un travail de suppléance qui lui est facile en raison de sa souplesse, de sa rapidité, et surtout de ses réseaux locaux

**3. – Il y a une injustice flagrante dans la répartition des envois du Secours Catholique. A X, vous avez envoyé des maisons préfabriquées tandis qu'à Z, vous avez fourni des bâches.**

Réponse :

Je suis incompetent pour répondre. J'ai soumis la question aux architectes qui ont donné la raison technique suivante.

A Z, le village a perdu ses toitures, mais les murs en brique ont tenu. Il fallait donc surtout recouvrir les charpentes avec des bâches pour rendre la maison utilisable.

A X, au contraire, la plupart des maisons sont anciennes, les murs sont faits avec des galets ronds des gaves voisins reliés par un pisé fait avec de la chaux et du sable. Un tremblement de terre délite ces murs, et leur inclinaison oblige à les démolir entièrement. Ici, on ne nous réclame pas des bâches, mais un abri solide pour celles des familles qui doivent rester sur place.

---

[1] Article non signé mais formellement identifié Jean Rodhain par Françoise Mallebay.